

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

**Conseil du 24 juin 2024**

**Délibération n° 2024-2299**

Commission pour avis : déplacements et voirie

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Décines-Charpieu - Meyzieu - Lyon 3ème - Vaulx-en-Velin - Villeurbanne

Objet : Aménagement de la Voie lyonnaise n° 10 entre la station de tramway Meyzieu Z.I. et l'avenue Georges Pompidou - Arrêt du bilan de la concertation - Approbation du programme de l'opération

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Maîtrise d'ouvrage urbaine

**Rapporteur** : Monsieur Fabien Bagnon

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 7 juin 2024

Secrétaire élu(e) : Madame Caroline Lagarde

**Présents** : Mme L. Arthaud, M. B. Artigny, M. P. Athanaze, Mme C. Augey, M. M. Azcué, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, M. L. Barge, M. N. Barla, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, Mme F. Benahmed, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, M. P. Blache, Mme S. Blachère, M. P. Blanchard, M. Y. Blein, Mme L. Boffet, Mme D. Borbon, Mme Y. Bouagga, Mme N. Bramet-Reynaud, Mme C. Brossaud, M. R. Brumm, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, Mme M-C. Burricand, Mme M-A. Cabot, M. F. Camus, M. J. Camus, Mme C. Cardona, Mme M. Carrier, Mme S. Chadier, M. P. Chambon, M. M. Chihi, M. P. Cochet, M. C. Cohen, Mme G. Coin, Mme B. Collin, Mme D. Corsale, Mme D. Crédoz, Mme C. Crespy, Mme C. Creuze, Mme L. Croizier, M. H. Dalby, M. J-L. Da Passano, M. P. David, M. R. Debû, Mme N. Dehan, Mme F. Delaunay, M. G-L. Devinaz, M. M. Diop, M. I. Doganel, M. G. Doucet, Mme V. Dubois Bertrand, Mme F. Dubot, Mme C. Dupuy, Mme H. Duvivier, Mme M. Ebery, Mme M. El Faloussi, Mme C. Etienne, Mme M. Fontaine, Mme S. Fontanges, Mme R-F. Fournillon, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, M. G. Gascon, Mme H. Geoffroy, Mme N. Georgel, M. C. Geourjon, M. C. Girard, Mme V. Giromagny, M. S. Godinot, M. S. Gomez, M. M. Grivel, Mme A. Grosperin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme M. Guerin, M. T. Haon, Mme S. Hémain, Mme B. Jannot, Mme Z. Khelifi, M. D. Kimefeld, M. J-C. Kohlhaas, Mme C. Lagarde, M. L. Lassagne, Mme M. Lecerf, M. M. Le Faou, M. L. Legendre, M. J-M. Longueval, M. V. Lungenstrass, M. M. Maire, M. C. Marguin, M. R. Marion, M. P-A. Millet, M. J. Mône, M. V. Monot, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, M. F. Novak, Mme C. Panassier, M. R. Payre, M. L. Pelaez, Mme J. Percet, M. É. Perez, Mme I. Perriet-Roux, Mme N. Perrin-Gilbert, Mme I. Petiot, M. G. Petit, Mme M. Picard, Mme M. Picot, M. G. Pillon, Mme S. Popoff, M. E. Portier, Mme C. Pouzergue, Mme É. Prost, M. C. Quiniou, M. J. Ranc, M. M. Rantonnet, M. J-C. Ray, Mme A. Reveyrand, Mme V. Roch, M. T. Rudigoz, Mme S. Runel, Mme M. Saint-Cyr, Mme V. Sarselli, Mme J. Sechaud, M. L. Seguin, M. J-J. Sellés, Mme N. Sibeud, M. J. Smati, Mme C. Subaï, M. F. Thevenieau, M. Y-M. Uhlrich, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, M. É. Vergiat, Mme B. Vessiller, M. M. Vieira, M. M. Vincent, Mme M. Vullien, M. D. Vullierme, Mme S. Zdorovtsoff.

**Absents excusés** : Mme F. Asti-Lapperrière (pouvoir à M. M. Grivel), Mme F. Bouzerda (pouvoir à M. P. Chambon), Mme C. Burillon (pouvoir à M. R. Brumm), M. P. Charmot (pouvoir à M. L. Seguin), M. G. Corazzol (pouvoir à M. Y. Blein).

**Conseil du 24 juin 2024****Délibération n° 2024-2299**

Commission pour avis : déplacements et voirie

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Décines-Charpieu - Meyzieu - Lyon 3ème - Vaulx-en-Velin - Villeurbanne

Objet : Aménagement de la Voie lyonnaise n° 10 entre la station de tramway Meyzieu Z.I. et l'avenue Georges Pompidou - Arrêt du bilan de la concertation - Approbation du programme de l'opération

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Maîtrise d'ouvrage urbaine

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 juin 2024, exposant ce qui suit :

L'opération des Voies lyonnaises fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements 2021-2026, votée par le Conseil de la Métropole de Lyon le 25 janvier 2021.

**I - Contexte**

Le réseau des Voies lyonnaises, fort de 13 lignes en 2030, permettra d'offrir aux habitants de la Métropole une infrastructure qui répond à leurs attentes de sécurité et de fluidité des déplacements actifs (en particulier cyclistes), sur l'ensemble du territoire métropolitain.

En créant ce réseau sécurisé de 350 km d'ici 2030, la Métropole s'engage fortement dans la transformation des villes et des modes de vies : plus sereins, plus respectueux de l'environnement, plus agréables au quotidien. Les Voies lyonnaises concourent à l'objectif de triplement des déplacements cyclables à l'horizon 2026.

Ce changement de paradigme en faveur des mobilités actives répond également à de nombreux enjeux actuels :

- lutte contre la sédentarité par la pratique d'une activité physique quotidienne,
- amélioration de la qualité de l'air par une action combinée avec la zone à faibles émissions et la montée en puissance de modes de transports non polluants,
- lutte contre les nuisances sonores en proposant une alternative crédible et enthousiasmante à la mobilité motorisée,
- fluidité et lien entre les différents territoires de la Métropole,
- lutte contre les îlots de chaleur et amélioration du confort urbain par la végétalisation et les aménagements paysagers structurants accompagnant les lignes.

Le réseau est dessiné en toile d'araignée pour irriguer largement la Métropole, de la périphérie au centre mais aussi entre les communes périphériques. Le réseau est composé de lignes numérotées et dotées d'une signalétique propre, facilement identifiables et repérables. Le tracé de chaque ligne se base sur des principes identiques :

- des trajets les plus directs possibles et un nombre réduit d'intersections,
- un traitement des intersections pour favoriser la continuité et limiter les arrêts,
- une séparation des modes pour protéger les cyclistes,
- un dimensionnement permettant de se croiser et se doubler, même avec des vélos cargos,

- un confort d'usage pour les usagers de tous âges, tous genres et toutes situations de mobilité : revêtement roulant, mobilier urbain le long du réseau, végétalisation et ombrage,
- une augmentation des surfaces perméables, pour contribuer à la stratégie zéro artificialisation nette et favoriser la résilience urbaine.

En 2026, la Voie Lyonnaise n° 10 reliera Meyzieu à Lyon 3ème sur un parcours de 24 km en empruntant, pour l'essentiel, la piste cyclable ou la voie verte existante, selon les secteurs, le long du tramway (ligne n° 3), en traversant les communes de Décines-Charpieu, Vaulx-en-Velin et Villeurbanne.

## II - Objectifs

Les principales orientations d'aménagement sont de rééquilibrer fortement l'usage de l'espace public en y intégrant les politiques publiques métropolitaines suivantes :

- proposer une alternative à la mobilité carbonée, permettant l'amélioration de la qualité de l'air et la lutte contre les nuisances sonores,
- offrir un espace public sécurisé, favorable à la pratique des modes actifs piétons (marchabilité de l'espace public) et cyclistes,
- végétaliser l'espace public (qualité urbaine, lutte contre les îlots de chaleurs urbains),
- maintenir la qualité de desserte par les transports en commun.

## III - Bilan de la concertation

### 1°- Les modalités de la concertation préalable

La Métropole a lancé une procédure de concertation préalable sur le projet de Voies Lyonnaises n° 10 entre la station de tramway Meyzieu Z.I. à Meyzieu et l'avenue Georges Pompidou à Lyon 3ème, conformément au 3° de l'article L 103-2 du code de l'urbanisme.

Les objectifs poursuivis par le projet et les modalités d'ouverture à la concertation préalable ont été approuvés par arrêté du Président de la Métropole n° 2023-03-15-R-0158 du 15 mars 2023.

Les objectifs de la concertation étaient les suivants :

- fournir une information claire sur le projet d'aménagement des espaces publics,
- permettre l'expression des attentes, des idées et des points de vue,
- optimiser les objectifs de ce projet et les réponses à apporter.

Le périmètre du projet faisant l'objet de la concertation était le suivant :

- l'avenue Henri Schneider, l'avenue du Docteur Schweitzer, le boulevard Monge, la rue Arago puis la piste cyclable le long du tramway n° 3 jusqu'à la station Décines Grand Large, sur le territoire de Meyzieu et Décines-Charpieu,
- le belvédère surplombant le boulevard périphérique pour rejoindre la rue du Sablon, la piste cyclable le long de la ligne du tramway n° 3 jusqu'à l'avenue Lacassagne, en ayant traversé le boulevard des droits de l'Homme sur le territoire de Vaulx-en-Velin, le boulevard périphérique, la gare de Villeurbanne, puis le cours Richard Vitton sur le territoire de Villeurbanne,
- l'avenue Lacassagne jusqu'à la rue Paul Bert, puis la rue de la Villette jusqu'à l'avenue Georges Pompidou sur le territoire de Lyon 3ème.

La concertation s'est déroulée du 19 avril au 19 mai 2023 selon les modalités suivantes :

- le dossier de concertation comprenait :

- . l'arrêté approuvant l'ouverture et les modalités de la concertation préalable,
- . le plan de périmètre,
- . une notice explicative fixant les objectifs du projet,
- . un cahier destiné à recueillir les observations du public ;

- l'information du public a été assurée durant toute la phase de concertation sur le projet par la mise à disposition d'un dossier de concertation préalable et de registres destinés à recueillir les commentaires du public aux heures habituelles d'ouverture (hors jours fériés) :

- . à l'Hôtel de Métropole, à l'accueil, 20 rue du Lac à Lyon 3ème,
- . à la Mairie d'arrondissement de Lyon 3ème, 215 rue Duguesclin,

- . à la Mairie de Villeurbanne, place du Docteur Lazare-Goujon,
- . à la Mairie de Vaulx-en-Velin, place de la Nation,
- . à la Mairie de Décines-Charpieu, place Roger Salengro,
- . à la Mairie de Meyzieu, place de l'Europe ;

- le dossier de concertation était également disponible sur le site institutionnel [www.grandlyon.com](http://www.grandlyon.com), sur la plateforme [jeparticipe.grandlyon.com](http://jeparticipe.grandlyon.com) et les observations pouvaient également être déposées sur la boîte mail : [concertation.voieslyonnaises10@grandlyon.com](mailto:concertation.voieslyonnaises10@grandlyon.com).

La concertation a été, notamment, annoncée par :

- un avis indiquant la date d'ouverture et de clôture de la concertation publié dans un journal d'annonces légales (Le Progrès en date du 14 avril 2023),
- un avis administratif annonçant le début de la concertation affiché aux emplacements réservés aux publications officielles à la Métropole et dans les mairies concernées durant la période de concertation.

## 2° - Le bilan

La concertation a permis de partager les enjeux et les intentions du projet d'aménagement. Le bilan détaillé de la concertation est joint au dossier.

Au terme de cette concertation :

- 35 contributions ont été émises concernant le projet d'aménagement de la Voie lyonnaise n° 10 entre la station Meyzieu Z.I. et l'avenue Georges Pompidou à Lyon 3ème :

. 23 contributions ont été saisies sur la plateforme [jeparticipe](http://jeparticipe.com) issues de 20 personnes différentes. En réaction à ces contributions, 97 votes de soutien ont été exprimés ainsi que 15 commentaires,

. la réunion publique du 25 avril 2023 a permis de présenter les objectifs et les enjeux de l'opération ainsi que les principes d'aménagement du projet. Les personnes présentes ont également pu exprimer 12 questions et contributions lors de cette réunion publique,

. aucune contribution n'a été portée dans les registres déposés à l'Hôtel de Métropole ou dans les mairies concernées,

. aucune contribution n'a été envoyée sur la boîte e-mail [concertation.voieslyonnaises10sud@grandlyon.com](mailto:concertation.voieslyonnaises10sud@grandlyon.com) créée pour la concertation.

Une synthèse des principales observations est présentée ci-après.

La concertation préalable a recueilli une large majorité de contributions favorables au projet de l'aménagement de la Voie lyonnaise n° 10. Les participants soulignent, notamment, la nécessité d'améliorer la sécurité et le confort pour les circulations de cycles, notamment dans les carrefours, mais également sur l'ensemble du linéaire, *via* une séparation physique des usages cycles-piétons.

Deux variantes d'aménagement au niveau de la station Reconnaissance-Balzac ont été présentées dans le cadre de la concertation. La pertinence des arguments pour l'un ou l'autre des tracés s'équilibre, les arguments apportés seront intégrés dans la poursuite des études.

La concertation a, par ailleurs, permis aux participants d'exprimer divers souhaits complémentaires. La demande d'une station de tramway supplémentaire et l'attention à porter au stationnement devant une officine de tabac seront relayées aux porteurs de projet concernés. Les demandes concernant les aménagements à privilégier sur l'avenue Lacassagne ne pourront pas être traitées à court terme, compte tenu de la décision lors d'un comité de pilotage entre SYTRAL Mobilités, la Ville de Lyon et la Métropole de temporiser l'aménagement sur ce tracé.

La concertation préalable ne fait ressortir aucun élément de nature à remettre en cause la poursuite du projet ou à entraîner une modification des objectifs poursuivis par celui-ci.

## IV - Programme des travaux

Les objectifs poursuivis et enjeux identifiés pour la Voie lyonnaise n° 10, entre la station de tramway Meyzieu Z.I. à Meyzieu et l'avenue Georges Pompidou à Lyon 3ème, constituent le programme de l'opération.

L'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux d'espaces publics (hors foncier et hors budget annexe de l'assainissement) est de 10 000 000 € TTC ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

#### DELIBERE

**1° - Arrête** le bilan de la concertation relative à la Voie lyonnaise n° 10 entre la station de tramway Meyzieu Z.I. à Meyzieu et l'avenue Georges Pompidou à Lyon 3ème.

**2° - Approuve :**

a) - le programme des travaux relatif à l'aménagement de la Voie lyonnaise n° 10 entre la station de tramway Meyzieu Z.I. à Meyzieu et l'avenue Georges Pompidou à Lyon 3ème,

b) - l'enveloppe prévisionnelle des travaux affectée aux travaux.

**3° - Autorise** le Président de la Métropole à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Publié le : 25 juin 2024**

|   |
|---|
| Accusé de réception en préfecture :<br>069-200046977-20240624-324197-DE-1-1<br>Date de télétransmission : 25 juin 2024<br>Date de réception préfecture : 25 juin 2024 |
|---|